

2008/205 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE L'INSTITUT NATIONAL AUDIOVISUEL (INA) ET LA VILLE DE LYON - ARCHIVES MUNICIPALES POUR L'EXPOSITION « MAI 68 » (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Les Archives municipales souhaitent mettre à profit la qualité de leur bâtiment dans un environnement libéré des travaux d'aménagement les plus proches pour élargir leur offre culturelle, à destination d'un public le plus large possible, y compris celui du quartier de la Confluence.

Lieu de conservation de la mémoire et de sa diffusion, les Archives municipales projettent de collaborer avec l'Institut national de l'audiovisuel, mémoire de la radio et de la télévision françaises, et plus particulièrement avec sa délégation régionale Centre Est, située à Lyon, pour mettre en valeur leurs missions respectives de conservation de la mémoire sous toutes ses formes.

Ce souhait de collaboration a déjà été formalisé par une convention de partenariat pour la présentation aux Archives municipales d'un programme de projections mensuelles de documents audiovisuels conservés par l'INA, le premier mercredi de chaque mois autour du thème de la mémoire. Celle-ci a été approuvée au Conseil municipal du 17 décembre 2007.

Ainsi qu'il avait été mentionné dans cette délibération, cette collaboration se poursuit par la mise à disposition d'éléments du patrimoine radiophonique et audiovisuel de l'INA dans le cadre de manifestations culturelles comme des expositions organisées par les Archives municipales. Cette collaboration donne lieu à une convention particulière pour chaque opération.

Dans le cadre des actions proposées par les Archives municipales dans leur hall d'entrée, qui s'ouvre largement sur l'espace public, est prévue une exposition sur « mai 68 », présentant affiches et tracts créés et diffusés à Lyon lors des manifestations, conservés dans les collections des Archives municipales. Il paraît judicieux de proposer en contrepoint au public des images d'actualités régionales, issues des collections audiovisuelles conservées par l'INA.

La présente convention précise le cadre juridique de mise en place du parrainage pour l'exposition « mai 68 ».

Elle est signée pour la durée de l'exposition « mai 68 » ; elle prend fin au 26 juillet 2008. »

Vu la délibération du 17 décembre 2007 ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

**DELIBERE**

1- La convention susvisée, établie entre l'Institut National de l'Audiovisuel et les Archives Municipales de Lyon est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN